

Fêtes du 175^e de la municipalité de
Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Prochaine activité : Retour aux sources
le dimanche 12 avril, arrivée à 5 h 25 du matin,
au bout du 3^e Rang Ouest, à la source du côté
sud du chemin.

Activité de cueillette de l'eau de Pâques et
interprétation de cette coutume par l'ethnologue
Pierrette Maurais. Accueil et breuvages chauds.
**Avant l'aurore, pour ceux et celles qui désirent
une occasion pour se rendre au site, un autobus
partira à 5 h 05 de la Cathédrale de La Pocatière
et à 5 h 15 du stationnement du Carrefour La
Pocatière, près de la borne de recharge de
voiture électrique.** L'autobus vous ramènera au
point de départ après l'activité.

Le 12 avril, le jour se lève à 5 h 57... donc 30
minutes pour remplir quelques bouteilles! Puis
animation au bord d'un feu de camp.

Fin de l'activité à 7 h



Aimez et partagez la page Facebook
« Fêtes du 175^e de Sainte-Anne-de-la-
Pocatière ». Cette page présente les
détails de la programmation. De plus,
un retour sur les événements passés
sera publié sur cette page.

PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

C'est de notre responsabilité commune de réduire
l'évolution de cette pandémie mondiale, en collaboration
avec les autorités gouvernementales et de santé publique.
Il faut respecter les consignes : lavons-nous les mains
régulièrement, respectons la distanciation sociale de
2 mètres lors de nos sorties essentielles, ne tenons pas de
rassemblements ni de rencontres familiales ou entre amis
durant cette période critique. Restons à la maison!
Malgré ces conditions d'isolement, gardons le contact
avec les personnes qui nous tiennent à cœur, il est
important de prendre des nouvelles de nos aînés
régulièrement et de porter une attention particulière sur
notre voisinage immédiat. « Ça va bien aller ».



Conférences matinales

Le mardi 14 avril 2020, **LA CONFÉRENCE EST ANNULÉE!**

Le mardi 12 mai 2020, **LA CONFÉRENCE EST ANNULÉE!**

RÈGLEMENT # 357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #356 – TAXATION 2020

**La pandémie du COVID-19 a amené la Municipalité de
Sainte-Anne-de-la-Pocatière à modifier son règlement
de taxation 2020 :**

Les échéances des versements afin d'acquitter le
paiement des taxes municipales prévues au règlement
n° 356, article 9, soient reportées aux dates suivantes :

Échéances actuelles	Nouvelles échéances
30 mars 2020	30 mars 2020
14 mai 2020	15 juillet 2020
15 juin 2020	14 août 2020
15 juillet 2020	14 octobre 2020
14 août 2020	16 novembre 2020

**Deplus, l'article 10, taux d'intérêt et pénalité, a été
modifié de la façon suivante :**

**Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs,
compensations, permis ou créances dues à la
Municipalité est fixé à 0 %. L'intérêt sera calculé
seulement sur les versements échus qui seront alors
exigibles jusqu'au 16 novembre 2020 pour les comptes
2020;**

**Une pénalité sera calculée au taux de 0 % sur les
versements échus qui seront alors exigibles par mois
complet de retard, jusqu'à concurrence de 0 % par année
jusqu'au 16 novembre 2020 pour les taxes 2020.**

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – COVID-19

Le bureau municipal est temporairement fermé au public.
Nous vous invitons à communiquer avec nous par
téléphone au 418-856-3192, il nous fera plaisir de vous
répondre et de vous aider. En ce qui concerne le paiement
de votre compte de taxes, nous vous demandons de
favoriser le paiement en ligne via votre institution
bancaire ou encore par chèque via la poste. Merci de votre
compréhension!

SOUPER HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

LE MERCREDI 22 AVRIL
Centre Bombardier à 17h

Dans le cadre de la célébration du 175^e anniversaire de la Ville de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, nous avons le plaisir de vous inviter à un souper hommage aux bénévoles, la Ville de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Pour souligner l'engagement des bénévoles au sein de la communauté.

ANNULÉ

Confirmez votre présence

Sylvie Pelletier
☎ : 418 856-3394, poste 1102
@ : sylvie.pelletier@lapocatiere.ca

Marilyne Lévesque
☎ : 418 856-3192
@ : paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Règlement # 164 concernant les abris d'auto!

La date limite pour retirer l'abri d'auto temporaire est le **vendredi 1^{er} mai 2020**. Une inspection sur tout le territoire aura lieu le lendemain et le règlement s'appliquera aux retardataires. **Toute infraction est passible d'une amende d'un montant minimum de 100 \$.**

À partir du **15 avril 2020**, il est permis de stationner votre véhicule dans la rue pendant la nuit. Attention, à certains endroits, il est interdit de stationner en tout temps. La Sûreté du Québec verra au respect du règlement.

Collecte municipale des gros rebuts (encombrants)

La Municipalité offrira un service de collecte des encombrants le **jeudi 14 mai 2020**. Ce service est offert au secteur résidentiel seulement.

Puisque la collecte commencera dès 5 h le matin, il est recommandé de placer les encombrants sur le bord du chemin la veille. De plus, les employés poursuivront leur travail de ramassage le vendredi 15 mai s'ils n'ont pas pu tout ramasser la journée précédente.

Sont acceptés les gros rebus qui ne peuvent être déposés dans les écocentres.

Voici la liste des gros rebus acceptés :

Matelas, futon, mobilier inutilisable, caoutchouc, caoutchouc mousse, styromousse, laine minérale et autres isolants, tapis, boyau, toile (abri, piscine, etc.), prélat et tuiles (petite quantité), papier goudronné (petite quantité), plastique rigide (douche, bassin de jardin, etc.) et souche d'arbre.



Écocentre La Pocatière



Écocentres
MRC de Kamouraska

Modifications des horaires d'ouverture des écocentres de La Pocatière, Saint-Pascal et Saint-Alexandre-de-Kamouraska

En raison des risques importants d'infection causée par le coronavirus (COVID-19) et pour faire suite aux directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et de RECYC-QUÉBEC, Co-Éco vous informe qu'à moins d'avis contraire, les écocentres desservant les municipalités de la MRC de Kamouraska n'ouvriront pas selon les horaires prévus du printemps 2020. Les écocentres demeureront donc fermés jusqu'à nouvel ordre. * **PRENDRE NOTE QUE CETTE PROCÉDURE S'APPLIQUE ÉGALEMENT DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP.**

Prochaine séance du Conseil municipal

À noter que la prochaine séance du Conseil municipal sera le **lundi 4 mai 2020 à 20 h, à la salle du Conseil municipal**, située au 395, chemin des Sables Est. Tout comme la séance du 6 avril, cette séance sera tenue à huis clos. **Il est donc inutile de vous déplacer.**

M. Rosaire Ouellet, maire



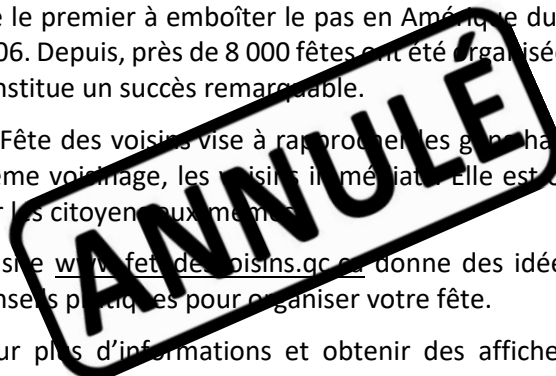
Le samedi le 6 juin 2020

Sous l'impulsion du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, l'organisme promoteur au Québec, le Québec a été le premier à emboîter le pas en Amérique du Nord en 2006. Depuis, près de 8 000 fêtes ont été organisées, ce qui constitue un succès remarquable.

La Fête des voisins vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage, les voisins immédiats. Elle est organisée par les citoyens eux-mêmes.

Le site www.fete-des-voisins.qc.ca donne des idées et des conseils pratiques pour organiser votre fête.

Pour plus d'informations et obtenir des affiches et des cartes d'invitation, contactez la Municipalité au 418 856-3192 ou par courriel : paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com



L'éco-bulletin

**BAC BRUN ET
COMPOSTAGE DOMESTIQUE :
ILS TRAVAILLENT
MAIN DANS LA MAIN !**



Matières vertes comme les déchets de fruits et légumes

Acceptées au compost domestique... OUI !



Acceptées au bac brun... OUI !



Éléments riches en carbone comme des feuilles mortes

Acceptés au compost domestique... OUI !



Acceptés au bac brun... NON !



Résidus de viandes comme la peau, les os et la graisse

Acceptés au compost domestique... NON !



Acceptés au bac brun... OUI !



- ✓ Ce qui ne va pas au compostage domestique va souvent au bac brun.
- ✓ Le compostage ET le bac brun contribuent à vider nos dépotoirs.



Ligne-info :

418-856-2628 #0
1-888-856-5552#0
Info@co-eco.org
@coecobsl